



Code de déontologie

Politiques et procédures de gouvernance

Date de rédaction de la politique : **Octobre 2013**

Date de révision prévue : **Décembre 2018**

Approbation par le conseil d'administration : **Février 2019**

La présente politique s'applique aux personnes suivantes :

Membres du personnel **Bénévoles** **Membres du conseil d'administration**

Le code de déontologie s'applique à l'ensemble des employé·e·s et bénévoles (y compris les membres du conseil d'administration) de Cancer de l'ovaire Canada. Les principes énoncés dans le présent document visent à établir une norme de conduite générale que doit respecter l'ensemble des employé·e·s et bénévoles de Cancer de l'ovaire Canada.

Mission

Cancer de l'ovaire Canada défend la santé et le bien-être des personnes atteintes du cancer de l'ovaire et de celles qui en sont à risque et favorise la progression de la recherche pour sauver des vies.

Vision

Faire en sorte que les personnes atteintes du cancer de l'ovaire et celles qui en sont à risque vivent pleinement, plus longtemps et en meilleure santé.

Valeurs

Le code de déontologie est basé sur les valeurs de Cancer de l'ovaire Canada :

Intégrité	Effectuer son travail avec cœur, au meilleur de ses capacités et de ses connaissances, en faisant preuve d'un engagement complet et en visant l'intérêt supérieur de l'organisation.
Authenticité	Être vraiment soi-même au travail (rester authentique); penser, agir et parler en conséquence.
Respect	Faire preuve de considération à l'égard de tous et toutes; traiter toutes les personnes avec courtoisie; permettre à chacun d'exprimer ses opinions, ses idées et ses valeurs.
Confiance	Avoir confiance aux autres et susciter la confiance des autres en étant fiable, digne de confiance et responsable.
Empathie	Incarner la compréhension et la compassion pour les autres et pour soi.
Professionalisme	Posséder les caractéristiques d'une personne professionnelle, capable d'agir et de se comporter conformément aux normes et aux attentes établies par l'organisation.

Normes de conduite

1. Être fidèle à Cancer de l'ovaire Canada, sa mission, ses valeurs et ses objectifs.
2. Dans les locaux de l'organisation ou à l'extérieur, les employé·e·s et les bénévoles ne doivent avoir aucun comportement qui pourrait avoir un impact négatif sur l'image publique de Cancer de l'ovaire Canada et la confiance qui lui est accordée, ou qui est contraire aux attentes à l'égard des employé·e·s et bénévoles de Cancer de l'ovaire Canada de se protéger et se respecter les un·e·s les autres et de maintenir des relations de travail efficaces.
3. Être respectueux·se et prévenant·e à l'égard du public et de ses collègues.
4. Protéger la propriété de Cancer de l'ovaire Canada et d'autrui.
5. Adopter des habitudes de travail sécuritaires.
6. Favoriser le développement et le bien-être de l'ensemble des employé·e·s.
7. Ne tolérer aucune forme de discrimination ou de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel.
8. Prendre des mesures préventives contre le harcèlement.
9. Ne pas abuser de son autorité en menaçant ou en pénalisant d'autres employé·e·s ou intervenant·e·s, de quelque façon que ce soit.
10. Ne pas trahir la confiance entre un·e chef d'équipe et un·e employé·e ou entre employé·e·s, bénévoles ou membres du conseil d'administration en enregistrant leurs conversations, ouvertement ou à leur insu, et/ou en violant la confidentialité.
11. Ne pas consommer de drogues, y compris la marijuana (à des fins non médicales) dans les locaux de Cancer de l'ovaire Canada ou lorsque vous effectuez un travail pour Cancer de l'ovaire Canada.
12. Ne pas être sous l'influence de l'alcool durant les heures de travail ou lorsque vous représentez Cancer de l'ovaire Canada.
13. Ne pas consommer d'alcool dans les locaux de Cancer de l'ovaire Canada, sauf lors d'un événement approuvé par la directrice générale et pour lequel un permis a été obtenu.
14. Maintenir la confidentialité des renseignements exclusifs de Cancer de l'ovaire Canada, des renseignements sur les donateur·trice·s et les bénévoles et des dossiers du personnel, et y accéder, les consulter, en discuter et en faire des copies uniquement dans le but d'effectuer des activités en lien avec ses fonctions et uniquement dans le milieu de travail, conformément à l'entente de confidentialité de Cancer de l'ovaire Canada.
15. Éviter de vous retrouver dans une situation où il pourrait exister un conflit réel, potentiel ou perçu entre vos intérêts personnels et professionnels, et le signaler immédiatement, le cas échéant.
16. S'assurer que vos décisions professionnelles reflètent l'intérêt supérieur de Cancer de l'ovaire Canada.
17. Être ponctuel·le et signaler vos absences conformément à la politique.
18. Maintenir un dossier rigoureux de tous vos congés.
19. Respecter toutes les obligations en matière de respect de la vie privée en vertu des lois applicables et des politiques internes.

Infraction

I Toute infraction à la présente politique dans les domaines indiqués ci-dessous peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement :

- Conflit d'intérêts non divulgué
- Refus d'obéir aux directives considérées raisonnables d'un·e supérieur·e
- Violation de la confidentialité
- Fausse représentation de la position de l'employeur
- Harcèlement
- Toxicomanie